



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Ministre*

Paris, le - 8 AVR. 2015  
Réf. :

Monsieur le Secrétaire général,

Depuis ma nomination au ministère de l'intérieur, j'ai eu l'occasion de vous dire tout l'attachement que je portais au corps de commandement que vous représentez et dont vous défendez les intérêts.

Comme je m'y étais engagé, je tiens à vous faire part aujourd'hui de l'état d'avancement des dossiers concernant les officiers de police, qui ont fait l'objet de réflexions nourries dans le cadre du cycle de concertation ouvert en 2014 et dont je souhaite voir aboutir rapidement les travaux les plus avancés.

Les officiers sont des cadres de la police nationale. Il convient désormais de leur assurer un positionnement et des carrières en parfaite cohérence avec leur niveau de recrutement et leurs compétences.

Afin d'asseoir le statut de cadre des officiers sur une réalité fonctionnelle incontestable, j'ai demandé au directeur général de la police nationale de me proposer une profonde refonte de la nomenclature des postes du corps de commandement.

La nouvelle nomenclature, qui reposera sur une approche partagée du métier d'officier, assurera l'indispensable adéquation entre les grades et les profils d'une part, et les fonctions d'encadrement exercées d'autre part. Elle permettra de définir des parcours de carrière cohérents et valorisants. Elle déterminera enfin l'objectif de la volumétrie du corps de commandement et l'effort corollaire de déflation qu'il convient de poursuivre.

.../...

*Monsieur Jean-Marc BAILLEUL  
Secrétaire général du Syndicat des Cadres  
de la Sécurité Intérieure  
55 rue de Lyon - 4ème étage  
75012 PARIS*

Cette étape est essentielle. Elle constitue l'indispensable préalable à toute discussion ultérieure - dont je ne rejette pas le principe *a priori* - sur des avancées de nature catégorielle. A cet égard, soucieux de la confiance qui doit présider au dialogue social et respectueux des personnels que vous représentez, je ne saurais prendre à cet égard, des engagements qui ne pourraient être tenus. De telles initiatives supposent un accord interministériel sur la base de dossiers solidement argumentés et budgétairement soutenables. En effet, dans le contexte exigeant de la nécessaire maîtrise de la dépense publique, il est illusoire de penser qu'ils puissent avoir la moindre chance de prospérer sans effort de redéploiement, donnant au thème de la nomenclature, donc de la déflation, un rôle tout à fait central.

La refonte de la nomenclature des postes d'officiers s'accompagnera évidemment de la révision de celles des commissaires et des majors RULP, afin d'améliorer sensiblement l'articulation des responsabilités au sein de la chaîne hiérarchique. De véritables postes de chefs de service devront revenir aux officiers, tandis que des postes de lieutenants de police seront transférés à des gradés expérimentés.

La question des nomenclatures fait l'objet de réflexions depuis de nombreux mois et il est urgent désormais de les conclure, en faisant primer, sur les logiques corporatistes, la cohérence de l'architecture des corps et la pertinence de notre organisation.

J'ai donc demandé au directeur général de la police nationale de tout mettre en œuvre pour que les directions centrales, comme la préfecture de police, la DGSI et la DGSCGC, finalisent le travail engagé, en concertation étroite avec la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN). Un point d'étape vous sera présenté fin juin permettant d'opérer, dans le cadre d'une concertation active, les ajustements nécessaires.

Ainsi pourrions-nous concrétiser, après l'été, la diffusion de la nouvelle nomenclature du corps de commandement, qui constituera un outil de gestion moderne, digne d'un corps de cadres de la police nationale.

Par ailleurs, le contentieux européen en cours pour non-respect des prescriptions sur la santé et la sécurité au travail impose de revoir très rapidement les dispositions s'appliquant au temps de travail des officiers. La Commission européenne vient en effet d'exiger que les nouveaux textes régissant ce domaine lui soient transmis avant le 20 mai.

C'est pourquoi, j'ai demandé au directeur général de la police nationale de vous associer, dès la mi-avril, aux travaux menés dans cette perspective par la DRCPN.

En outre, comme mon prédécesseur et moi-même nous y sommes engagés, je souhaite que le recrutement au choix dans le corps des commissaires soit supprimé. J'ai demandé au directeur général de préparer le projet de texte modifiant la répartition des modalités du recrutement entre le concours interne de commissaire (20 % des candidats) et la voie d'accès professionnelle (30%). Cette décision favorisera et facilitera l'accès des officiers qui y aspirent au corps de conception et de direction de la police nationale.

.../...

Enfin, au titre du nécessaire suivi des constats réalisés par le baromètre social, il est essentiel d'engager sans tarder une réflexion commune sur le dispositif d'évaluation annuelle des agents (notice et entretien), outil indispensable d'une gestion qualitative des ressources humaines. Les résultats de cette étude vous seront communiqués à l'automne, pour une finalisation concertée avant la fin de l'année, permettant une mise en œuvre dès 2016.

Ces thématiques, je le sais, n'épuisent pas tous les sujets de préoccupation des officiers. Pour autant, leur caractère structurel impose de les faire aboutir dans les tout prochains mois si nous voulons continuer, dans la concertation, de faire progresser le corps de commandement malgré la contrainte budgétaire. Par ailleurs, pour tenir compte de cette contrainte, mais aussi de la capacité de l'Administration à mener à terme des réformes et à les traduire effectivement dans les faits, il convient de hiérarchiser les priorités. Celles que je viens de vous exposer sont celles que je retiens pour 2015. De notre capacité commune à les faire aboutir dépendra la dynamique du dialogue social qui se poursuivra au-delà de l'exercice en cours et que j'appelle, comme vous, de mes vœux.

En effet, au-delà des sujets – déjà denses – que je viens d'exposer, d'autres problématiques lourdes mobiliseront l'administration et structureront le dialogue social tout au long de l'année. Trois d'entre elles retiennent particulièrement mon attention :

- La prévention des suicides et des risques psychosociaux, qu'il faut approfondir sur la base de nos riches échanges du 28 janvier dernier. Je présiderai deux réunions de suivi, en mai et novembre prochains, sur cette question essentielle ;
- La réforme de l'Avantage Spécifique d'ancienneté (A.S.A.), dont les modalités actuelles génèrent un lourd contentieux potentiellement coûteux pour l'Etat et, *in fine*, pour le budget de la police nationale : des initiatives courageuses doivent être prises à cet égard, en étroite concertation avec les organisations syndicales, dans le cadre d'un dialogue lucide et responsable qui permette tout à la fois de satisfaire les exigences du droit et celles de l'équité. Des propositions de règlement de ce dossier complexe seront présentées dans le courant du trimestre ;
- Enfin, alors que la convention qui lie l'Etat et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France arrive à échéance à la fin de cette année, la question de la carte de circulation dans l'agglomération parisienne devra être examinée en concertation, au regard des injonctions réitérées de la Cour des Comptes.

Nous avons par ailleurs eu l'occasion d'échanger sur les conséquences des réformes successives de la procédure pénale qui s'est traduite par un alourdissement de la charge de travail des enquêteurs. Je suis, comme vous, très sensible à cette problématique et je souhaite que nous puissions arrêter avec la Chancellerie, avant le terme de cette année, les initiatives à prendre pour alléger et simplifier la tâche des fonctionnaires de police. A ma demande, les directions générales de la police et de la gendarmerie nationales ont d'ores et déjà identifié une série de mesures, dont certaines peuvent être mises en œuvre à droit constant quand d'autres nécessiteront des dispositions législatives et réglementaires.

.../...

J'ai convenu, avec la Garde des Sceaux, de la constitution d'un groupe de travail commun associant nos cabinets et les directions concernées pour expertiser ces propositions et définir un calendrier. Je ne manquerai de vous tenir régulièrement informé du déroulement de ces travaux, qui pourront s'enrichir des contributions que vous souhaiterez me soumettre et que j'analyserai avec une particulière attention.

En outre, les nouvelles menaces auxquelles le pays est désormais confronté, et qui ont coûté la vie à deux policiers nationaux le 7 janvier dernier, ont conduit le Gouvernement à mettre en place le plan triennal de renforcement des moyens des services engagés dans la lutte contre le terrorisme ou y contribuant. Il s'agit là d'un effort sans précédent qui porte à la fois sur la protection des personnels, la modernisation de leur armement, l'accroissement des effectifs et de leur équipement, comme sur la modernisation de nos ressources informatiques. Un suivi attentif de la réalisation de ce plan - qui permettra, d'ici 2017, le recrutement supplémentaire de 1 404 fonctionnaires dans notre ministère (538 dès 2015) et mobilisera 233 M€ supplémentaires de crédits d'équipement, d'investissement et de fonctionnement (97 dès 2015) - est mis en place, dont je vous tiendrai régulièrement informé.

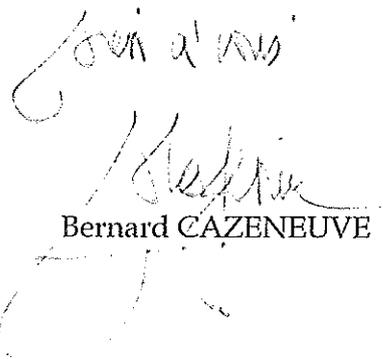
Ce plan s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de renforcement de notre dispositif qui, au-delà de la loi du 13 novembre dernier et ses décrets d'application, trouvera un prolongement majeur avec la loi sur le renseignement dont l'un des objets est d'assurer la protection juridique des policiers. Ce texte, d'ores et déjà examiné en commission des lois de l'Assemblée Nationale, sera discuté en séance publique à la mi-avril.

\*  
\* \*

Tels sont les axes de la feuille de route que je fixe pour l'année 2015, s'agissant plus particulièrement du corps de commandement et des sujets transversaux qui le concernent. Les résultats du baromètre social, dont les conclusions vous ont été récemment présentées en toute transparence par le DGPN, doivent parallèlement constituer un repère indispensable pour l'action à mener, dans un contexte certes difficile, mais qui n'interdit ni les marges de progrès, ni la préparation l'avenir.

Mon cabinet prendra contact avec vous dans les tout prochains jours dans la perspective d'une réunion bilatérale pour échanger sur les perspectives qui viennent d'être tracées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*J'espère d'avoir*  
  
Bernard CAZENEUVE